**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse
**Band:** 13 (1862)
**Heft:** 5

**Artikel:** Appendice
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-784311

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Nous regrettons que le temps dont nous pouvons disposer ne nous permette de parcourir qu'une petite partie des pâturages et des forêts de la Joux. Nous remarquons entre autres une pépinière qui est fort bien tenue.

Après une séance très-intéressante où fut traitée la question de la libre exportation des bois, la Société se rendit dans la grange de la ferme, décorée de branches de sapin et transformée en une vaste salle à manger. Une franche cordialité présida au dîner offert par la commune de Neuchâtel, dont le représentant, M. de Perrot, Président du Grand Conseil, fit les honneurs de la manière la plus obligeante.

Après plusieurs toasts et une chaleureuse invitation de M. le professeur Landolt adressée à tous les sociétaires à se rendre à la réunion qui doit avoir lieu en 1862 à Zurich, l'heure du départ était arrivée. Une partie de la société descendit en omnibus à Neuchâtel, par la route de la Tourne, tandis que l'autre y revint par le chemin de fer du Jura, après avoir visité les deux centres industriels des Montagnes.

Puissent nos chers confédérés emporter du séjour qu'ils ont fait à Neuchâtel un souvenir aussi agréable que celui qu'ils nous laissent, et cette réunion ne pas être sans utilité pour les intérêts forestiers du canton et contribuer à faire mieux comprendre l'importance et la nécessité d'une loi forestière.

*Le Président*
**Th. de Meuron,**
inspecteur des forêts.

*Un des secrétaires*
**A. Lardy,**
sous-inspecteur des forêts.

---

## Appendice.

Nous possédons un manuscrit de 78 pages in-quarto, sous le titre de *observations économiques sur les forêts de la ville de Neuchâtel, écrit en 1769, par Abraham de Pury, conseiller d'Etat et lieutenant colonel.* Cet opuscule, remarquable pour l'époque, dénote chez celui qui l'a écrit un esprit prévoyant et observateur. Nous ne pouvons résister au désir d'en transcrire ici quelques passages.

„La résolution ferme et salutaire d'apporter sans délai, dans toutes les parties de l'économie publique, le perfectionnement dont chacune est susceptible, est un beau dessein, vraiment digne de la sagesse de Messieurs du Conseil, et qui mérite les éloges comme la reconnaissance de tous les citoyens.

„Entre les objets qui demandent un redoublement de soins vigilants, l'on a facilement aperçu que les vastes forêts de la ville offraient une branche d'économie de la plus grande importance et qu'à l'aide d'une meilleure administration, ces forêts pourraient devenir la source abondante et précieuse d'un revenu progressif et tout autrement considérable.

„Le conseil me fait l'honneur de me demander mes idées sur cette matière. Je pourrais remplir cette tâche un peu moins mal peut-être, si j'avais conservé les notes que je fournis, il y a plusieurs années, à M. le maître-bourgeois Deluze, dont le zèle et les talents embrassaient avec activité tous les objets d'utilité publique. Une sorte de passion pour l'économie des forêts me conduisait fréquemment alors dans celles de la ville où mes observations, à mesure qu'elles m'instruisaient, étaient, je l'avoue, souvent attristantes, soit à la vue du mauvais état des forêts en général, soit en remarquant en particulier beaucoup de bois qui se consumait en pure perte sur pied, ou déjà par terre, quelquefois même coupé, mis en tas et oublié.

„La ville de Neuchâtel possède de vastes terrains, et l'on s'accorde à dire que leur emploi demanderait une meilleure économie. Cette observation n'est point un blâme jeté sur l'administration actuelle. On sait assez que c'est une fatalité commune à toutes les cités propriétaires. Partout on remarque également que les propriétés publiques ne sont jamais aussi bien soignées que celles des particuliers. L'expérience a démontré à toute l'Angleterre, que depuis l'abolition des communaux, et leur sage aliénation, le même terrain, qui à peine rendait deux comme propriété publique, produit cinq aujourd'hui, entre les mains du citoyen, devenu propriétaire....“

L'auteur passe ensuite à un second chapitre, intitulé: „De la destination des sols.“

„Il importe d'examiner d'abord, si les divers sols qui portent

actuellement du bois, ou qui paraissent en porter, ne pourraient pas être soumis à une économie plus avantageuse et quels seraient les moyens les plus propres à l'avancement de cette amélioration.

„J'observai, en passant, que dans un pays dont la surface est malheureusement possédée en grande partie, par différentes corporations, au détriment de la prospérité foncière de l'Etat, dans un tel pays, les forêts et les prairies, et on peut ajouter dans notre Suisse, les vacheries sont de toutes les propriétés celles, peut-être, qui souffrent le moins des vices inséparables de la régie publique, tandis que toutes possessions agraires, quelle que soit leur nature, sont incompatibles avec cette régie.

„J'ai dit tout à l'heure qu'un bon plan de réformes et d'améliorations doit avoir pour premier objet de destiner chaque terrain aux productions les plus conformes à la nature du sol. Cette destination ne peut être bien appréciée que par des yeux connaisseurs, et d'après une inspection exacte et attentive des lieux. Il est possible qu'un terrain couvert aujourd'hui de bois ou de broussailles pourrait, après son défrichement et par la nature de son sol et de son exposition être transformé en une bonne prairie, et par là recevoir une destination bien plus utile. De même un terrain, mauvaise prairie maintenant, ou maigre pâturage, pourrait obtenir un emploi plus profitable, s'il était converti en forêt de l'espèce la plus convenable à son sol.

„Entre les destinations vicieuses, il n'en est point de plus déplorable que celle des pâturages communs, surtout lorsque le bétail a la liberté de parcourir les forêts. C'est l'un des plus grands abus de notre administration. Le pied du gros bétail et la dent du petit, en détruisant les jeunes plantes, sont les fléaux des forêts. Cet ancien et cruel abus demande essentiellement une prompte réforme; ce vice n'est point particulier à la ville de Neuchâtel; toutes les autres communes en sont plus ou moins atteintes et se persuadent bonnement que les communaux sont des établissements indispensables. Notre ville, si bien faite pour donner de bons exemples, ne pourrait-elle pas attaquer dans son principe, cet antique et pernicieux préjugé, en abolissant ses communaux, à l'imitation de tant de villes en Angleterre qui se félicitent de cette heureuse réforme?...

„Sera-ce par l'ascendant d'une déplorable habitude que l'on continuera de destiner à de prétendus pâturages communs, d'immenses forêts sur lesquelles on n'aperçoit quelques brins d'herbe qu'à travers les ronces qui les couvrent.

„La destination des sols une fois réglée, et les terrains attribués aux forêts étant déterminés, il s'agira de procéder à leur administration et de chercher à mettre chaque canton de forêt dans l'état le plus convenable à la nature du sol, à son exposition, et à l'usage auquel son produit poura le plus utilement être appliqué."

L'auteur s'occupe ensuite des différentes essences forestières du pays et du traitement à appliquer aux forêts de sapins, de chênes et de hêtres. Il s'élève fortement contre les abus et les désordres du jardinage. Il donne des directions pour les semis et les plantations, pour l'établissement et l'entretien des pépinières. Il recommande la culture du châtaignier et du mélèze. Nous avons été étonné, après la lecture de ces pages, du peu de progrès que nous avons fait depuis cette époque pour les repeuplements artificiels et les soins à donner aux forêts.

Voici ce qu'il dit entre autres à l'article du chêne, qui est un des chapitres les plus complets, en parlant de l'élagage.

„Cette attention regardée ailleurs comme élémentaire, est tellement ignorée chez nous, qu'après avoir parcouru toutes les forêts de chêne de ce pays, et je ne crois pas d'en avoir omis aucune, il ne m'a pas été possible d'y remarquer un seul arbre qui réunit les qualités qui constituent un beau chêne, je veux dire, dont la tige épaisse, fût à la fois, élevée, droite et saine; tandis que j'en ai vu par milliers qui défigurés par les branches qui en ont détruit la régularité, seraient à coup sûr aujourd'hui des chênes du plus grand prix, si par quelques soins très-faciles, la main de l'homme eût secondé la bonne volonté de la plante. Ces soins plus amusants que pénibles consistent à parcourir en automne les forêts de chêne et à débarrasser les arbres de toutes les pousses qui pourraient déparer leurs tiges. Ce régime tout simple et soigneusement observé en Angleterre a peuplé et perpétue les immenses forêts de Southamp-

ton et de Worcester, remplies de superbes chênes de cinquante à soixante pieds de tige. En France, les forêts de la Bretagne et en Allemagne celles du pays de Hesse, de plusieurs parties du Rhin et de la Westphalie, sont soignées avec la même attention et présentent le même spectacle.

Ces soins que nous négligeons totalement, j'ai presque dit stupidement, ne seraient ni difficiles, ni coûteux: en voici la preuve.

„Dans le mois de septembre 1757, j'eus la curiosité d'aller voir si la grêle qui venait de dévaster nos vignes, avait endommagé les forêts de la ville. A mon retour, je rencontrai un de nos maîtres-bourgeois auquel il me parut convenable de faire de mes observations sur un grand nombre de chênes, non loin de Pierre à bot, capables de devenir des arbres très-utiles, si l'on avait soin d'affranchir leurs tiges d'une foule de branches prêtes à les estropier pour jamais. Mon propos lui parut peu sensé sans doute, puisqu'il me répondit d'un ton railleur, que le seul moyen de remplir cette tâche serait d'engager le conseil général à marcher dans les bois, en front de bandière, la serpe à la main. Je l'assurai vainement que ce travail était une bagatelle; il ne put pas être persuadé. Pour être plus certain moi-même de mon assertion, et probablement un peu agacé par la raillerie, le lendemain de bon matin, accompagné d'un garde forestier, et muni d'outils nécessaires, je me transportai au milieu des chênes qui m'intéressaient; et là, à l'aide d'une échelle de quinze pieds que le métayer de Pierre à bot me fournit, j'entrepris mon essai, dont la réussite aurait été plus à mon gré, si l'échelle avait eu vingt-cinq pieds. Pour atteindre le but utile que je me proposais, je fis choix des arbres les mieux figurés, et dont les tiges susceptibles d'exhaussement méritaient d'être façonnées. Durant cette journée qui me parut bien courte, et en huit heures de travail proprement dit, avec le secours du forestier, mon compagnon intelligent, je mis la main à 87 chênes, lesquels plus ou moins branchus et couverts de pousses acquirent des tiges nettes et régulières de 15 à 17 pieds de hauteur. Il est à propos d'observer que cette chênaie dont l'existence me parut dater au moins de cin-

quante ans, n'avait probablement jamais reçu le plus léger soin; et l'on conçoit aisément qu'une forêt de chênes soignée et visitée annuellement présentera peu de choses à faire aux visiteurs de l'année suivante....

„La dégradation générale et toujours croissante des forêts de toute espèce, intéresse plus qu'on ne le pense, le salut de l'Etat. Je conviens que la prospérité du pays s'accroît encore, mais le bois diminue à vue d'œil, et cet aspect est effrayant.

„Tel est le puissant motif qui excite ma détresse, et bien qu'elle se soit exhalée déjà, lorsque j'ai parlé du sapin, il m'a paru convenable de lui donner un nouvel essor à l'article du chêne, en passant en revue les forêts de ce genre, d'un bout du pays à l'autre, dans l'espérance de faire mieux apercevoir l'urgente nécessité de procurer à la ville des avantages d'autant plus appréciables qu'ils sont méconnus et négligés dans tout l'Etat. Une bonne administration apportée dans les forêts de la Capitale, pourra servir utilement d'exemple aux autres communes. Par là, ce pays verrait insensiblement naître et prospérer, de toutes parts, des forêts de chênes réellement dignes de ce nom, et dont huit lieues d'étendue ne sauraient offrir, dans ce moment, le moindre échantillon."

Enfin nous arrivons à la conclusion.

„Si parmi les productions de la nature, le bois est l'une des plus nécessaires à l'homme, et si une sage prévoyance est inséparable d'une bonne administration, il semble que les forêts sont dignes d'intéresser l'attention publique et d'obtenir enfin dans ce pays une régie vigilante, trop négligée jusqu'à présent. Exercée avec intelligence, cette régie porterait ses regards vers une jouissance durable, en considérant à la fois le présent et l'avenir. Les besoins du moment ne lui feraient jamais perdre de vue les besoins des générations suivantes; et ses soins prévoyants prépareraient ainsi, d'âge en âge, des forêts les unes naissantes, les autres en valeur, toutes en bon état, et véritablement précieuses.

„De là naîtrait un autre avantage bien intéressant pour les citoyens, celui de ramener le prix du bois de toute espèce à un taux plus modique. Ce prix augmente chaque jour, au

grand étonnement des étrangers qui voyant le pays couvert de bois, se persuadent que nos forêts sont réellement boisées. Cette cherté doit ses progrès à une cause toute simple; la consommation augmente et le bois diminue; nous brûlons la chandelle par les deux bouts, expression vulgaire qui ne peut être appliquée plus à propos.

„Dans cet état de choses, il serait bien satisfaisant, ce me semble, pour la ville de Neuchâtel, si après avoir adopté de sages mesures, son exemple excitait par imitation, une meilleure économie dans les forêts du pays, et contribuait à prévenir le mal funeste qui nous menace. Car c'est une maxime en politique, et une maxime certes bien imposante, que les pays de montagnes n'ont pas d'ennemi plus redoutable que le défaut de bois; et que si les défrichements, les extirpations peuplent et vivifient les contrées montagnardes, auparavant forêts inhabitées, ces mêmes défrichements, poussés trop loin, détruisent immanquablement le fruit des premiers travaux.

„Il est facile de concevoir, en effet, comment par des défrichements successifs les héritages s'étendent, les colons se multiplient sur un sol couvert de bois; tel était encore au 14me siècle celui de la plus grande partie de nos vallées et des hauteurs qui les dominent. On conçoit également qu'à mesure que ces coupes de bois à plein, ces abattis par extirpation présentèrent le plus touchant spectacle, des hommes, des familles florissantes à la place d'un bois inutile et désert, on a pu se persuader que les forêts étaient inépuisables et que le bois ne manquerait jamais. Cependant sa diminution doit avoir un terme au delà duquel le péril commence. Il est un point d'équilibre entre les forêts restantes et la consommation; lorsque celle-ci l'emporte, ses progrès annoncent une disette plus ou moins prochaine. Il n'en est pas des pays élevés et montagneux comme des pays de plaines; ceux-ci sont dispensés, la plupart, de calculer leurs propres ressources en bois; il peut leur être amené de loin, sur des routes aisées, souvent même de plus loin encore par les rivières ou la mer. Dans ceux-là, au contraire, je dis les pays de montagnes, le bois doit être au sein de la contrée; s'il manque, il faut déguerpir; le bois descend facilement

du haut des montagnes; on ne l'y transporte pas de même.

„Bien des gens, je le sais, trouveront outré mon langage sur les forêts de ce pays....

„Le Val de Travers offre un spectacle peu réjouissant, car tandis que la charrue, cet instrument si utile, si honorable y tombe de plus en plus dans le discrédit, et qu'en échange l'horlogerie et les dentelles y font abonder les marchands et les ouvriers, les forêts de la contrée se dégarnissent à vue d'œil; leur dépérissement est si sensible, que cette agréable vallée sera probablement des premières à ressentir les cruels effets de la rareté du bois. L'accroissement de la consommation n'est pas la seule cause du délabrement des forêts dans le Val de Travers. On ne fait nulle part un abus plus criant du commerce des planches et autres bois de sciage. L'esprit mercantile gagne toutes les têtes, une nouvelle classe de marchands fait ouvertement ce trafic destructeur, sans nul égard pour les mandements; c'est maintenant une branche de commerce, un objet de spéculation, de nouveaux moulins ont été construits à cet usage; et la religion du serment, aujourd'hui, n'est plus un frein pour empêcher de transporter hors du district, le bois que la plupart des communes tirent annuellement de leurs forêts, pour le remettre soit en don, ou à un prix modique, soit par enchère aux membres de la corporation. La quantité de planches, liteaux et autres bois de sciage qui sortent sans cesse de la vallée, est incroyable. Une bonne partie est versée dans les cantons de Berne et Fribourg. Ces républiques plus sages que nous voient avec plaisir entrer notre bois, à mesure qu'elles ont la prudence d'interdire la sortie du leur.

„Tout à l'heure j'ai dit en passant que la plupart des communes distribuent annuellement du bois aux individus qui les composent, sous l'engagement solennel de n'en point distraire hors du district. Cette règle est sage, sans doute, mais outre qu'en bien des lieux, l'engagement est mal observé, et que par la pernicieuse coutume de jardiner les forêts, ces distributions occasionnent chaque année la perte d'une foule de plantes brisées par la chute et la sortie des sapins abattus, il serait plus sage encore que les corporations propriétaires d'une si grande

étendue de forêts, les soignassent si bien, que tout en conservant des réserves suffisantes pour faire face à des évènements malheureux, chacune d'elles pût sans inconvénients, non seulement continuer les distributions annuelles, mais de plus faire des coupes de temps en temps, au profit de la caisse commune; ressource précieuse que beaucoup d'entre elles se procureraient immanquablement, si elles voulaient adopter les procédés simples et faciles, indiqués dans cet écrit, pour chaque genre de forêts.

„On aura droit de s'étonner que les défrichements puissent encore avoir lieu. Malheureusement il n'est rien de plus vrai; on extirpe, non d'inutiles broussailles, mais des forêts en valeur, non pour les renouveler, mais pour les anéantir, comme si le bois surabondait dans l'Etat. C'est ainsi que par tous les côtés possibles, nous nous hâtons d'atteindre le fatal équilibre dont j'ai parlé tantôt. Il est évident que l'état actuel des choses et notre manière de faire accélèreront cette critique époque, si l'on ne prend pas sans délai, le parti salutaire de soigner les forêts avec toute l'attention qu'exige leur importance. Nous n'avons pas un moment à perdre, le mal nous presse; il y a du remède encore, il est en nos mains.

„Bien que cet écrit soit très-défectueux, sans doute et malgré mes regrets de ne pouvoir faire mieux, je n'hésite pas de le présenter et de remplir du moins par mon obéissance, les désirs du Conseil. Il voudra bien recevoir mon travail comme tribut du zèle que tout citoyen doit s'empresser d'acquitter lorsqu'une tâche lui est imposée. Si je m'étais borné à considérer uniquement les forêts de la ville de Neuchâtel, j'aurais évité des longueurs qui peuvent paraître superflues. Mais tout en m'occupant essentiellement des intérêts immédiats de la Bourgeoisie, aurais-je pu rester insensible et muet sur ceux de l'Etat en général? Une partie intéressante, un des coins les plus fortunés du globe, le séjour de la liberté et de la paix, méritait bien que je donnasse l'essor à mon souci, persuadé comme je le suis intimément, que la mauvaise administration des forêts dans tout l'Etat, menace d'altérer la prospérité dont il jouit. Je désire ardemment d'être dans l'erreur, et que toute ma glose sur ce danger ne soit qu'une rêverie. Mes craintes paraîtront

moins chimériques, peut-être, si j'ajoute que sur la fin du siècle passé déjà, le danger fut aperçu dans le lointain par le chancelier Georges de Montmollin, homme d'Etat très-habile, et longtemps le coryphée de l'administration. Dans l'avant-propos qui ouvre la seconde partie de ses mémoires politiques, on lit ces mots remarquables, au sujet de l'abus des défrichements. „J'ai grand peur que ce pays ne périsse un jour par le défaut de bois.“ Que dirait-il maintenant, s'il voyait, à la fois, la continuation des défrichements, le commerce d'exportation et la consommation intérieure décuplée?“

Une grande partie de ces réflexions a conservé son actualité. L'auteur était le contemporain et l'ami de J. J. Rousseau.

---

Tandis que la société des forestiers suisses était réunie à la Joux, à Neuchâtel on rendait les devoirs funèbres à un de nos plus anciens et de nos plus respectables magistrats, M. Alexandre de Chambrier, ancien conseiller d'Etat et Président de la commission des forêts de 1845 à 1848. „Esprit lucide, caractère ferme et droit, d'une justice à toute épreuve, d'une bienveillance qui ne se démentait jamais, M. de Chambrier s'était par ces qualités et par l'affabilité de ses manières, concilié à un haut degré la confiance publique et l'affection de tous ceux qui l'approchaient.“ (Neuchâtelois n° du 17 juin).

C'est sous son administration qu'eurent lieu plusieurs acquisitions importantes de forêts et de domaines, faites par l'Etat, aux montagnes. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant ici quelques lignes de son dernier rapport au Conseil d'Etat. Ce rapport comprend le résumé des comptes des forêts et domaines, depuis l'année 1750 jusque et y compris l'année 1843, ainsi que tout ce qui s'est passé de remarquable dans l'administration pendant cette époque. Il est contenu dans sept volumes. M. de Chambrier fit copier à ses frais ce travail pour l'offrir à ses collègues membres de la commission des forêts.

L'inspection des lieux a beaucoup d'intérêt pour des hommes spéciaux qui font des forêts l'objet de leurs pensées habituelles. La beauté des plantes, leur nombre, des coupes bien ou mal faites et des cultures qui réussissent ou échouent, peuvent les

satisfaire; mais pour le gouvernement ou pour ceux de ses membres, à qui il délègue une surveillance générale, et qui seront toujours plus ou moins étrangers à la science forestière ils doivent acquérir la connaissance du passé et ils ne peuvent la trouver que dans des régistres financiers ou administratifs. A mesure qu'ils les étudient, les faits se groupent; l'inspection matérielle se combine avec l'histoire; celle-ci fait revivre et place en relief, les diverses administrations qui se sont succédé; et associent les nouveaux venus, aux hommes qui les ont précédés dans la carrière. C'est cette pensée qui m'a entraîné dans un travail plus considérable, que je ne le supposais d'abord, et si l'absence de matériaux et de connaissances spéciales m'a empêché de le rendre un travail scientifique, il aura du moins pour résultat de faciliter les travaux de ceux qui me succèderont; car on remarque dans plusieurs administrations, que l'ignorance des faits anciens entraîne souvent les nouveaux administrateurs dans des recherches inutiles, ou qu'ils reculent devant la grandeur de la tâche.

„En général, on est frappé, lorsqu'on observe à vol d'oiseau notre administration, de la voir continuellement en progrès, quant à la régistrature, à la comptabilité, aux coupes et cultures etc. On voit naître la pensée administrative; elle se développe, elle grandit, elle flotte quelquefois incertaine, mais tôt après, elle reprend sa marche progressive qu'elle n'abandonne plus.“

Et plus loin en terminant.

„Le bon sens ne suffit pas, pour administrer des forêts.

„L'homme présomptueux et ignorant croit qu'il n'y a rien de plus facile que de faire couper des bois. Il tombe alors sous la puissance des subalternes, suit les conseils intéressés que ces derniers lui donnent; mais un demi siècle après, la faute commise est encore visible, et rappelle, seule, le passage de l'administrateur qui n'est plus.

„Si cet administrateur veut chercher à apprécier sa capacité personnelle, il n'a qu'à se placer seul au milieu d'une grande forêt, et se proposer un plan à suivre. Alors, la variété des essences, celle du sol, l'âge des bois, et le moyen d'arriver

sans accident à un état normal, frappe l'homme dans cette situation; il recule, et s'il est délicat, il doit nécessairement recourir à la science; mais s'il ne l'est pas, il donne le coup de hache, qui deviendra sa punition pendant le reste de sa préfecture.

„Je suis trop âgé, Monsieur le Président et Messieurs, pour être le témoin des succès de la commission des forêts; mais je puis au moins faire connaître cette administration, et faciliter à mes successeurs les recherches historiques.

„Je crois que ce travail leur fera éviter quelques-unes des fautes de ceux qui les ont précédés, mais qu'en même temps, ils apprécieront une administration économe et fidèle, qui a marché continuellement dans la voie du progrès."

## Taxation de la valeur des forêts en vue de l'expropriation.

Il arrive si fréquemment que l'établissement de routes, de chemins de fer, etc. nécessite l'abandon de terrain forestier, qu'il vaut certainement la peine d'examiner spécialement le procédé à suivre pour évaluer les indemnités à payer, d'autant plus que l'expropriateur et l'exproprié envisagent la chose sous des points de vue ordinairement très-divers.

L'expropriation en elle-même doit être considérée comme un mal nécessaire. C'est un mal aux yeux du propriétaire, qui trouve fort désagréable de devoir abandonner son bien contre sa volonté; mais ce mal est nécessaire parce que sans le droit d'exproprier, il deviendrait impossible d'exécuter les travaux d'utilité publique, ou du moins on n'y parviendrait qu'avec des frais trop exagérés. L'abandon forcé est d'autant plus désagréable pour celui qui doit s'y soumettre, qu'il porte sur des portions plus précieuses de la propriété, ou que l'entreprise pour laquelle on l'exige lui apporte moins de profits directs ou indirects. Souvent même l'exproprié n'est nullement convaincu de la nécessité ou de l'utilité des constructions décrétées, ce qui lui rend plus pénible encore l'obligation de se dessaisir de son bien. Aussi les autorités législatives et administratives doivent-elles